

Toutefois, je dois dire que je l'ai remise à la Gendarmerie royale. Qu'on me permette d'ajouter ceci: A l'occasion de toute enquête ayant trait à d'autres mouvements terroristes, les corps policiers ont toujours coopéré bien étroitement chaque fois avec le Gendarmerie royale.

Tous les renseignements obtenus ont été communiqués aux autorités policières; mais je dois prévenir mon honorable ami qu'à l'occasion de toute poursuite d'enquêtes concernant les mouvements terroristes, il ne serait pas dans l'intérêt public que je divulgue des renseignements particuliers relatifs à ces enquêtes, jusqu'à ce que ces renseignements se soient acheminés vers les tribunaux.

En conséquence, je devrai m'abstenir de répondre à de telles questions.

(Traduction)

ENTRETIENS PORTANT SUR LE FUTURE
PROGRAMME DE RÉADAPTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): J'aurais une question à poser au ministre de la Justice. Lui a-t-on adressé une demande au sujet de la tenue d'entretiens avec l'Association canadienne de réadaptation et les organismes associés, en vue de discuter de la ligne de conduite qu'adoptera le gouvernement en ce qui concerne la réadaptation, avant qu'une décision soit prise à ce sujet? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on fixé la date de ces entretiens?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

(Plus tard)

(Texte)

LES MEMBRES DU FLQ, ACTUELLEMENT INTERNÉS,
VOUDRAIENT POURSUIVRE LEURS ÉTUDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. A-t-il reçu une demande des membres du groupement appelé FLQ, qui purgent actuellement une sentence dans les prisons canadiennes, à l'effet de leur permettre de poursuivre leurs études durant cette sentence? A-t-il l'intention de donner suite à cette demande?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis répondre, c'est qu'une telle demande n'a pas encore été portée à ma connaissance, mais que la question soulevée par l'honorable député est sérieuse.

M. Grégoire: Je demande au ministre s'il a l'intention de faire une enquête à ce sujet et de savoir si cette demande a bien été faite et si elle lui a été transmise.

L'hon. M. Favreau: Oui, monsieur l'Orateur.

[L'hon. M. Favreau.]

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. L'honorable ministre de la Justice est-il au courant qu'il a été fortement question du député de Lapointe comme chef des séparatistes de la province de Québec?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire rectifier la déclaration du député de Lotbinière (M. Choquette). Je dois lui dire que cela n'existe que dans son imagination, car il n'a jamais été question de moi (même si j'éprouve quelque sympathie pour certaines de leurs idées) comme chef du RIN.

M. Choquette: Il en a été question, monsieur l'Orateur.

PROTESTATIONS CONTRE L'ATTITUDE DE CERTAINS
POSTES DE RADIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire adresser ma question à l'honorable secrétaire d'État. Étant donné que l'article 10 de la loi sur la radiodiffusion prescrit un réseau fondamentalement canadien, je demande au ministre s'il entend prendre des mesures contre un poste de télévision qui a loué des périodes de temps à des partis politiques d'allégeance séparatiste, ou s'il entend amender la loi sur la radiodiffusion puisque cela va à l'encontre d'un réseau fondamentalement canadien?

Je vois que l'honorable secrétaire d'État n'est pas ici actuellement, et je demande donc que ma question soit reportée à lundi soir, à 10 heures; j'irai ainsi rejoindre le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, le «Bonhomme dix heures».

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je crois que je n'ai pas de leçon à recevoir de l'honorable député de Lotbinière. Quand je pose une question et qu'elle est refusée, c'est mon droit, en vertu du Règlement, d'en reporter la discussion après 10 heures.

Au lieu de poser le genre de question que l'honorable député de Lotbinière vient de poser—je sais qu'il est spécialiste en ce qui concerne les choses de la Couronne—il devrait plutôt commencer par convaincre le premier ministre de garder un peu de discipline dans les rangs de son propre parti, de façon que personne ne prononce d'insultes envers qui que ce soit.